



Paris, le 16 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amélioration des conditions de travail dans la filière alimentaire : un plan d'actions national en juin 2014

Guillaume Garot, Ministre délégué en charge de l'Agroalimentaire, a installé un Comité de pilotage constitué de toutes les composantes de la filière alimentaire (notamment les organisations syndicales et les employeurs), auquel il a confié la mission d'élaborer un plan national d'actions visant à améliorer les conditions de travail dans la filière alimentaire et en particulier dans les industries agroalimentaires. Ce plan sera finalisé et rendu public en juin 2014.

Guillaume Garot a indiqué les raisons pour lesquelles il souhaite que ce chantier soit engagé :

- le grand objectif de progrès social est un idéal républicain qui passe par le bien-être des salariés dans leur entreprise et la fierté qu'ils éprouvent à y travailler ;
- la performance sociale des entreprises est une des conditions essentielles de leur performance économique. Il s'agit donc d'une des dimensions du redressement productif de notre pays ;
- améliorer les conditions de travail, c'est contribuer à lutter contre le chômage grâce à l'attractivité retrouvée de la filière.

4 thématiques de travail pour définir des actions concrètes ont été identifiées :

- l'environnement physique de travail et la santé des travailleurs : lutte contre les troubles musculo-squelettiques et maladies professionnelles, et prévention de la santé des travailleurs ;
- le dialogue professionnel dans l'entreprise, la place des salariés dans la prise des décisions qui les concernent, les lieux d'écoute et toutes les conditions qui permettent à un salarié de se sentir comme un acteur à part entière de son entreprise et de comprendre et approuver le sens de son travail ;
- la conception des organisations et des systèmes de travail : prise en compte dans les choix d'investissement et d'organisation de la qualité de vie au travail, et dialogue et information avant l'annonce et la mise en œuvre de projets de restructuration ou de changements d'organisation ;
- l'enseignement et la formation à la qualité de vie au travail : la prise en compte de la qualité de vie au travail restera superficielle si les salariés et les managers (quel que soit le niveau d'encadrement) ne sont pas formés, sensibilisés et convaincus de l'importance de cette question.

Guillaume Garot réunira le prochain comité de pilotage à la fin du mois de février pour faire le point sur l'avancée des travaux.

Contacts presse

Service de presse de Guillaume GAROT - Tel : 01 49 55 58 40 ; Fax: 01 49 55 84 73 ; cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture